

Suisse

Monde Economie Sports

Tadej Pogacar évolue sur un nuage. Son patron, le Tessinois Mauro Gianetti, revient sur le début de saison exceptionnel du cycliste slovène. AFP

Page 16



Loi sur le climat

Albert Rösti passe sa première épreuve du feu

Défendre comme conseiller fédéral un projet qu'il a combattu comme conseiller national: le Bernois doit relever ce défi en vue du scrutin du 18 juin.

Florent Quiquerez Berne

Il aurait pu jouer petit bras mais ne l'a pas fait. Albert Rösti était attendu au tournant ce vendredi. Au nom du Conseil fédéral, il devait défendre la loi sur le climat, en votation le 18 juin. Et si la prestation du ministre était scrutée de près, c'est que le référendum a été lancé par son propre parti, l'UDC. Lui-même a été comme conseiller national, un fervent opposant au projet.

Dans cet exercice d'équilibre, le Bernois a bien tenu sur le fil. La présence sur le podium de ses deux chefs d'office chargés de l'Environnement et de l'Énergie lui a permis d'incarner le mantra qu'il répète depuis le début de son mandat et qu'il a redit ce jour: «La politique climatique passe par la politique énergétique.» En invitant Roberto Schmidt, président de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie, il a montré qu'il voulait donner de l'ampleur à son message. Lorsqu'ils sont en porte-à-faux sur un dossier, certains conseillers fédéraux font le service minimum et se présentent seuls face aux médias.

Au-delà de la forme, le conseiller fédéral a aussi convaincu sur le fond pour défendre ce projet dont le but est de réduire à zéro les émissions de CO₂ de la Suisse d'ici à 2050. «En politique, rien n'est jamais noir ou blanc», nous avait-il confié lors de sa première interview. Et même s'il s'est souvent retranché derrière la vision «du Conseil fédéral et du parlement», il a pris soin ce vendredi de mettre en avant les aspects de la loi qu'il soutenait.

Ainsi, il a martelé que «contrairement à la loi sur le CO₂ rejetée par le peuple, ce texte ne contient ni interdiction, ni taxe, ni impôt supplémentaires». En bon agrarien, il a rassuré l'agriculture, en rappelant que les émissions difficiles à éviter pourraient être compensées. Il a évoqué la possibilité de prendre des mesures de protection pour faire face aux effets du changement climatique. Enfin, il a insisté sur le fait que les chauffages électriques pourraient profiter des milliards mis sur la table pour remplacer ceux à mazout ou à gaz, «ce qui permettra d'économiser de l'électricité».

Il reste «hors sol» pour les Verts

Et ce n'est pas un hasard, car Rösti, c'est d'abord un ministre de l'Énergie. L'approvisionnement, c'est son leitmotiv. Pour lui, cette loi doit aller de pair avec un



Premier lancement de campagne pour le conseiller fédéral Albert Rösti qui doit défendre la loi sur le climat, soumise au vote le 18 juin. KEYSTONE

«La politique climatique passe par la politique énergétique.»

Albert Rösti, conseiller fédéral chargé du Detec

«Je suis curieuse de voir comment il évoluera dans cette campagne mais aussi dans son rôle de conseiller fédéral chargé du Detec.»

Christine Bulliard-Marbach (Le Centre/FR)

développement plus important et plus rapide de nouvelles sources d'énergie. Un combat qu'il mène au parlement. D'ailleurs, détail piquant, le Bernois est venu défendre la loi sur le climat un jour après avoir assisté à un grand congrès sur l'énergie.

Cette séquence, «c'est bien joué de sa part, réagit Pierre-André Page (UDC/FR). Cela lui a permis de développer sa vision de l'énergie - un domaine où tout le monde lui reconnaît des compétences - et d'ainsi rassurer tant la population que les entreprises; avant de se plier à son devoir de conseiller fédéral, où il doit défendre la collégialité. Pour le moment, je trouve qu'il gère bien l'exercice. Il sera certes contre nous dans cette campagne, mais on sent que sa politique intègre la volonté de l'UDC de n'écarter aucune source d'énergie.»

Coprésidente du comité en faveur de la loi, Christine Bulliard-Marbach (Le Centre/FR) admet que pour le moment Albert Rösti joue le jeu. «Son attitude ressemble à celle qu'il avait comme membre de la CEATE (ndlr: Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie). Il a changé de costume, mais il a gardé l'humilité, le bon sens et un côté consensuel. Il a toujours défendu et défend encore les positions de son parti, mais il est prêt à écouter et à discuter. Je suis curieuse de voir comment il évoluera dans cette campagne mais aussi dans son rôle de conseiller fédéral.»

Pour Jacques Bourgeois (PLR/FR), président de la CEATE, Albert Rösti s'investit vraiment pour défendre la position du collègue. «Ce n'est pas toujours facile

face au groupe UDC, même si on sent qu'il a gardé une certaine influence sur lui. Il arrive même à arrondir les angles. En commission, les UDC sont en tout cas beaucoup moins critiques avec lui qu'ils ne l'étaient avec sa prédecesseure (ndlr: Simonetta Sommaruga), sur qui ils tiraient à boulets rouges.»

Du côté des Verts, il n'y a aucune euphorie. «Il a fait le job en présentant la loi telle qu'elle est, explique Delphine Klopfenstein Broggin (Les Verts/GE). Mais sur le contexte et la situation dans laquelle nous sommes, il est hors sol. Cette loi doit nous permettre de répondre à l'urgence climatique, et on ne le sent pas présent sur cette thématique, qu'il laisse complètement à la marge.» Au-delà de ce scrutin, Les Verts restent inquiets de la politique qu'il va mener au Detec.

Recours admis contre le certificat Covid

Hautes écoles à Fribourg

Selon le Tribunal fédéral, l'exigence d'un certificat Covid pour suivre en présentiel les cours des hautes écoles fribourgeoises était disproportionnée.

L'ordonnance conditionnant l'accès aux hautes écoles à la production d'un certificat Covid a été adoptée en septembre 2021 par le Conseil d'État fribourgeois. Un recours a été déposé par 22 étudiants auprès du Tribunal fédéral contre cette disposition abrogée en février 2022. Dans un arrêt publié vendredi, la 2^e Cour de droit public admet le recours et constate que cette restriction était contraire à la Constitution. En se basant sur la situation prévalant à l'époque, elle constate que tant le vaccin que les tests portaient atteinte à la liberté personnelle.

«Le coût de la participation en présentiel des étudiants durant un semestre s'élevait à 840 francs.»

Estimant qu'un élément essentiel aurait échappé au Tribunal fédéral, le Canton de Fribourg a l'intention d'adresser une demande de révision. Interrogée, la Direction de la formation et des affaires culturelles n'a pas donné d'autres indications. «L'analyse juridique est en cours», a déclaré une porte-parole.

Tests réguliers

Les personnes non guéries n'avaient pas d'autre choix que de se soumettre à une intervention médicale ou de renoncer aux cours en présentiel, écrit le tribunal dans ses considérants. L'enseignement à distance, prévu par l'ordonnance, ne peut pas être considéré comme équivalent.

Les étudiants qui n'étaient ni vaccinés, ni guéris devaient se soumettre à des tests réguliers pour obtenir un certificat. Vu la durée de validité (48h pour un test rapide, 72h pour un PCR), ils devaient passer au moins deux tests par semaine. Or, constate la Cour, les tests sont devenus payants dès octobre 2021. Il en découle que le coût de la participation en présentiel durant un semestre s'élevait à 840 francs (pour des tests à 30 francs).

La limitation de la propagation du virus, l'enseignement en présentiel et la protection des autres étudiants constituaient des intérêts publics justifiant les tests. Mais il était disproportionné d'imposer une charge de 840 francs au moins par semestre aux étudiants qui souhaitaient poursuivre leur formation en présentiel, sans qu'un système d'aide n'ait été prévu pour les personnes dans le besoin. (arrêt 2C_810/2021 du 31 mars 2023). **ATS**

La fonte des glaciers bat des records, alerte l'ONU

Les glaciers fondent à une vitesse spectaculaire sans que l'on puisse les en empêcher, a alerté l'ONU vendredi, alors que les indicateurs du changement climatique battent des records. Une tendance qui devrait se poursuivre jusque dans les années 2060. Dans son rapport annuel sur l'état du climat mondial, l'Organisation météorologique mondiale (OMM) des Nations Unies met en évidence les changements survenus à l'échelle planétaire sur terre, dans les océans et dans l'atmosphère, causés par les niveaux record de gaz à effet

de serre qui piègent la chaleur. Le rapport confirme que la température moyenne de la planète en 2022 était supérieure de 1,15°C à celle de l'époque préindustrielle (1850-1900) et que les huit dernières années ont été les plus chaudes observées, malgré un refroidissement causé par le phénomène climatique La Niña trois années de suite. Selon l'OMM, «la glace de mer de l'Antarctique a atteint son niveau le plus bas jamais enregistré et la fonte de certains glaciers européens a littéralement dépassé les records». Et «la partie est déjà perdue pour les

glaciers, car la concentration de CO₂ est déjà très élevée et l'élévation du niveau de la mer risque de se poursuivre pendant les milliers d'années à venir», a déclaré le secrétaire général de l'OMM, Petteri Taalas. La fonte ne peut être stoppée «à moins de créer un moyen d'éliminer le CO₂ de l'atmosphère», a-t-il dit. Les glaciers de référence ont connu une perte beaucoup plus importante que la moyenne des dix dernières années. La perte d'épaisseur cumulée des glaciers depuis 1970 s'élève à près de 30m. Les Alpes européennes ont battu des records de fonte

des glaciers en raison d'une combinaison de faible enneigement hivernal, de l'arrivée de poussière saharienne en mars 2022 et de vagues de chaleur entre mai et début septembre. La situation des glaciers suisses est particulièrement dramatique. Ils ont perdu 6% de leur volume de glace entre 2021 et 2022, contre un tiers entre 2001 et 2022. Pour la première fois, aucune neige n'a survécu à la saison de fonte estivale, même sur les sites de mesure les plus élevés. Il n'y a donc pas eu d'accumulation de glace fraîche. **AFP**